



Définitions

- « CAP ASTRO » et « l'organisateur » = désignent la micro-entreprise (Entreprise Individuelle / E.I) de Laurent Courier, basée à Pessac (33600) Siret = 43783455900027. Adresse postale : 3 allée des coquelicots, 33600 Pessac.
- « Stagiaire », « Participant » et « client » = désignent la / les personne(s) inscrite(s) pour participer à un stage d'Astronomie de Cap Astro ; si le règlement a été effectué par quelqu'un d'autre, ou une personne morale, ces conditions générales de vente s'appliquent également à elle.

1 – NATURE DU SERVICE

Cap Astro propose, via son site Internet, la vente en ligne d'un **stage d'Astronomie en Tunisie**, d'une durée de 7 jours. (27 juillet au 3 août 2027)
Détails ici : <https://www.stagesdecouverteastronomie.com/sejour-eclipse-totale-de-soleil-2-août-2027-tunisie>

Les animateurs de Cap Astro réalisent, durant ce stage, des activités en lien avec l'astronomie (repérage des étoiles et constellations, les bases en observation et en astrophoto). L'activité principale étant l'observation et la photographie de **l'éclipse totale de Soleil du 2 août 2027**, si la météo le permet. En journée, les participants sont libres de suivre ou non les animateurs pour des sorties touristiques et/ou de détente à la plage.

2 – RESERVATION / REGLEMENT

L'inscription est confirmée par mail à réception du paiement partiel ou total (soit de l'acompte, soit de la somme totale ; montants précisés sur le site Internet). Le règlement peut se faire soit par carte bleue via la boutique sécurisée du site internet de Cap Astro, soit par l'envoi d'un chèque, soit par virement bancaire. Si la fiche des conditions générales de vente n'est pas remise remplie et signée à Cap Astro avant le début du séjour, l'organisateur se réserve le droit d'interdire au stagiaire concerné de participer aux activités: dans ce cas, la personne concernée ne pourra réclamer aucun remboursement, ni aucune autre forme de compensation.

Dans le cas d'un règlement en 2 fois, le solde doit être versé par le client au plus tard le 5 février 2027 ; en cas de non versement du solde dans le délais imparti, le client peut être considéré par l'organisateur comme ayant annulé sa participation au séjour.

3 - CAS D'ANNULATION, REPORT, CHANGEMENT DE PROGRAMME OU D'EQUIPEMENT

- **Après avoir effectué le règlement de l'acompte ou de la somme totale pour son inscription à un stage de Cap Astro, le client ne dispose pas d'un droit de rétractation**, conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, la vente constituant une prestation de services de loisirs culturels, à dates déterminées (lequel domaine est inscrit dans les exceptions fixées par la réglementation). Information légale : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563170/

- **D'un commun accord, le client accepte de ne pas être remboursé des sommes versées (retenue de 100%) s'il annule sa participation, quelle que soit la date d'annulation, ou s'il ne participe au stage.** S'il annule sa participation avant le début du stage pour un cas de force majeure (1) justifié par un document officiel, et uniquement dans ce cas, la somme versée correspondant à son inscription sera prise en compte pour l'inscription à un stage de Cap Astro dans les Hautes-Pyrénées, dans les 12 mois au bénéfice du client, ou d'un proche (reliquat éventuel non remboursé) ; la somme déjà versée est non remboursable.

(1) Constituent un cas de force majeure : une maladie ou une blessure nécessitant une hospitalisation empêchant de se rendre au lieu des activités, ou occasionnant un handicap rendant la participation au stage impossible ; le fait de perdre son emploi (sauf démission) ; un décès d'un membre de la famille (ascendants directs) ; une catastrophe naturelle ayant rendu inhabitable le domicile principal. L'annulation ou le retard d'un moyen de transport, réservé séparément par le client (avion, train, bateau, etc.) ne constitue pas un cas de force majeure permettant l'annulation sans frais du séjour organisé par CAP ASTRO. Il appartient au client de souscrire une assurance annulation adaptée couvrant ce risque. Il en est de même si l'hôtel annule la réservation de la chambre, quelle qu'en soit la raison.

- Un stage peut être annulé par l'organisateur, au plus tard 90 jours avant la date de début du séjour, si moins de 10 personnes sont inscrites ; dans ce cas la somme versée sera restituée, et aucune autre forme compensation financière ne pourra être exigée par le stagiaire ; Cap Astro accordera une remise de 20% pour l'inscription éventuelle à un autre stage dans les 12 mois.

- Par le présent document, le stagiaire accepte d'un commun accord de disposer d'un « Avoir » non remboursable et valable 12 mois, dans le cas où l'organisateur annulerait le stage pour un cas de force majeure (par exemple si les déplacements et/ou rassemblement de personnes sont interdits par décision gouvernementale, préfectorale ou communale, en raison d'une épidémie ou d'une menace terroriste ; décès ou hospitalisation d'un animateur, ou d'un membre de sa famille, sans qu'un remplacement de l'animateur ne soit possible à temps...)

- **Le programme de répartition des activités (jours, horaires), ainsi que le nombre d'animateurs et le choix des matériels, sont déterminés exclusivement par l'organisateur, lequel peut, si nécessaire, décider d'apporter des modifications à tout moment et sans préavis** (pour raisons météo, d'organisation, de problèmes techniques ou de dispo, selon l'état de fatigue certains participants...) ; les thèmes d'activités seront dans la mesure du possible inchangés, ou des animations de remplacement seront réalisées. **Les participants sont libre de participer ou non aux activités proposées.**

- Si des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur empêchent la réalisation de certaines activités durant le séjour, notamment les observations astronomiques (conditions météo défavorables, chemin d'accès au site d'activité devenu impraticable, mesures des autorités limitant ou empêchant les déplacements, panne ou casse de matériels etc...), Cap Astro ne pourra être tenu pour responsable mais proposera des animations de remplacement (débats, présentation d'images commentées...). Aucun remboursement ne pourra être exigé par le stagiaire, le matériel et les animateurs étant totalement mobilisés sur la période du séjour.

- En cas de non-participation d'un stagiaire à une ou plusieurs prestation(s) d'astronomie, quelle(s) qu'en soi(ent) la/les raison(s), aucun remboursement ne pourra être exigé par lui.



- **Cap Astro ne peut pas garantir l'observation de l'éclipse totale de Soleil en Tunisie, celle-ci dépendant principalement des conditions météo** ; la stratégie de Cap Astro est de miser sur la flexibilité et la mobilité du groupe, même au dernier moment, pour maximiser les chances de pouvoir observer le phénomène. Pour cette même raison, l'organisateur se réserve le droit de décider de choisir le site d'observation la veille ou le jour même selon la météo et la densité de circulation (ce qui peut éventuellement nécessiter un long trajet).
Les frais de déplacements, et de repas éventuels des participants, sont à la charge de chacun.

4 - RESPONSABILITES

- **Cap Astro n'a en charge que la réalisation d'activités d'astronomie, et dégage donc toute responsabilité pour tout accident de transport, blessure, problème de santé, perte ou vol d'affaires, occasionné ou subis par un stagiaire durant le séjour** ; de manière générale pour toutes autres activités que la pratique de l'astronomie (transport, logement, balades touristiques...)

Concernant les transports en avion, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :

- **Tout trajet aérien d'un participant qui serait manqué ou retardé, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s)** ; dans ce cas, le client ne pourra pas exiger le remboursement, même partiel, des frais d'inscription versés à Cap Astro. *
- **Tout retard, entraînant la perte de prestations** (hébergement, location de voiture, animations de Cap Astro), et/ou des surcoûts, quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
- Les préjudices issus d'un accident durant le vol, ou au sol *

Concernant le véhicule de location réservé et utilisé par le client en Tunisie, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :

- **Le vol, les pannes et dégâts éventuels occasionnés ou subis sur le véhicule**, de tous types (carrosserie, pneus, vitres etc...), quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) *
- **Les infractions éventuelles** au code de la route, réprimées par une amende ou toute autre sanction *
- **Les préjudices au conducteur et/ou aux passagers**, issus d'un accident de la route ou d'un phénomène naturel

Concernant l'hébergement du client dans un hôtel de Monastir, Cap Astro dégage toute responsabilité pour :

- Tout problème de conformité (conditions de vente, sécurité, nature ou/et positionnement du logement...)
- Tout dégât éventuellement occasionné ou subi par les usagers (fuite, incendie...) ; **de manière générale tout litige avec l'hôtel ***
- L'état des locaux et des équipements (meubles, cuisine etc...)
- **Toute annulation / modification de prestation de l'hôtel, partielle ou complète** (réservation de la chambre, repas...) *

(*) = Les frais consécutifs sont à la charge exclusive des usagers concernés. Il appartient au client de prendre une assurance ou non.

Le partage d'un véhicule et/ou d'un logement par plusieurs participants ne sont pas du ressort de Cap Astro : les personnes concernées décident elles-mêmes des conditions de réservation, de partage du paiement et du mode d'utilisation des locations concernées.

Concernant les activités autres que d'astronomie (visites touristiques, randonnées, nage...), Cap Astro dégage toute responsabilité pour tout préjudice occasionné ou subis par un participant, de tous types et quelle(s) qu'en soi(en)t la/les raison(s) ; perte ou casse d'affaires personnelles, accident de voiture, blessure ou autres soucis de santé... **Chaque client est informé, et conscient, que les animateurs de Cap Astro ne sont pas guides touristiques professionnels : chaque jour, les animateurs suggèrent une sortie, et apportent un soutien à la préparation de la journée. Il n'y a aucune obligation à les suivre : si un participant les accompagne, c'est à « ses risques et périls », autrement dit en déchargeant les animateurs de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de détérioration d'affaires personnelles durant une sortie. Chaque client doit vérifier avant le séjour qu'il est bien couvert par son assurance pour les risques cités.**

- Un jeune de moins de 18 ans doit être accompagné d'au moins 1 adulte inscrit comme stagiaire et qui assume l'entière responsabilité de son encadrement et de ses actes durant le séjour. L'adulte doit en particulier veiller à la sécurité de l'enfant, au respect des règles de bonne conduite.

- Un stagiaire pourra être exclu des activités, temporairement ou définitivement, dans un des cas suivants : si à plusieurs reprises son comportement est irrespectueux ou dangereux envers des participants, si ses agissements perturbent à plusieurs reprises le bon déroulement d'une ou plusieurs activités ou s'ils mettent en danger le fonctionnement des matériels de Cap Astro. La décision d'exclusion est prise par l'organisateur si, après plusieurs mises en garde, le client concerné ne change pas de comportement. La personne exclue ne sera pas remboursée des sommes versées.

5- EN CAS DE DESACCORD

En cas de désaccord, seul le Tribunal de Commerce de Bordeaux (Tribunal de commerce Bordeaux, 19 place de la Bourse, 33064 Bordeaux Cedex) est compétent pour résoudre le(s) litige(s).

Je soussigné Mr/Mme/Mlle _____,

certifie avoir pris connaissance des informations sur la nature des activités, les matériels employés et le principe de fonctionnement du stage organisé par Cap Astro, présentés sur son site Internet. Par la présente, **j'accepte sans réserve les modalités de fonctionnement ainsi que l'intégralité des conditions générales de vente exposées sur ces 2 pages.**

Date : ____ / ____ / ____

Mention manuscrite « **Lu et approuvé** » :

Signature